
Les Projets Alimentaires Territoriaux, un levier et un défi pour le maraîchage périurbain ?



12 octobre 2020

Serge Bonnefoy
Expert senior Terres en villes,
chercheur associé laboratoire PACTE, UGA

Le dispositif Projet Alimentaire Territorial (LAAF 13 octobre 2014)

« Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable (...) peuvent prendre la forme de **projets alimentaires territoriaux**.

Ces derniers visent à **rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation.** »



Le cadre de référence



Ordre de méthode



<p>Direction générale de l'alimentation Service de l'alimentation Sous-direction de la politique de l'alimentation Bureau du pilotage de la politique de l'alimentation 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 0149554955 N° NOR AGRG1709978C</p>	<p>Instruction du Gouvernement DGAL/SDPAL/2017-294 30/03/2017</p>
---	--

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

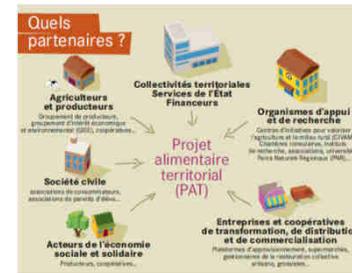
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Dispositif de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux (PAT) par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Destinataires d'exécution
Préfets de région Préfets de département : pour information

Résumé : Cette circulaire a pour objet de définir le dispositif de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux (PAT) par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, introduits par les articles 1-III et 39 de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Textes de référence : Articles L. 1-III et L111-2-2 du code rural et de la pêche maritime
 Instruction technique DGAL/SDPAL/2016-153 du 23/02/2016 : Mise en œuvre par les DRAAF/DAAF de la politique publique de l'alimentation sur la période 2016-2017.



- 6 de ces 12 critères précisent les objectifs et le champ d'intervention du PAT,
- 3 critères précisent le contenu du PAT
- 3 critères précisent le processus d'élaboration

➤ *L'articulation national/local*

Instruction du Gouvernement DGAL/SDPAL/2017-294 du 30 mars 2017

Le maraichage périurbain, la production iconique des politiques agricoles périurbaines ... *le renouvellement du questionnement*

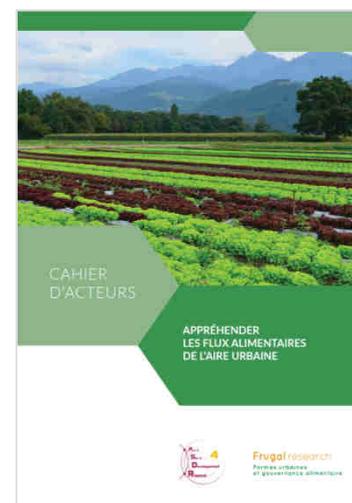
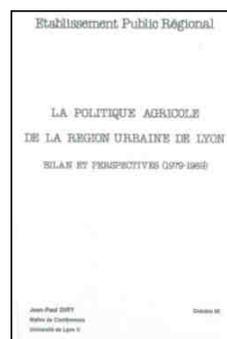
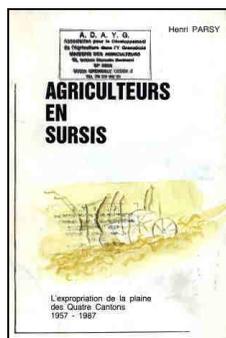


1 – Les premiers conflits fonciers (avant 1976)

2 – L'émergence (1976 à 1990)

3 – La mise à l'agenda national (1991 à 2003)

4 – Entre différenciation et territorialisation : le changement de paradigme (depuis 2003)



Les PAT selon l'observatoire national (OnPAT)



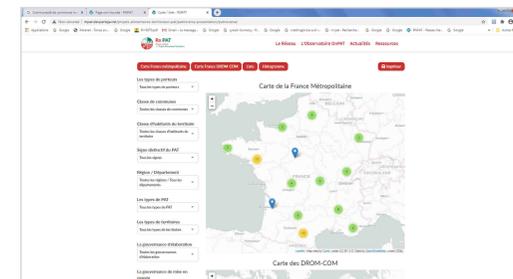
Les 4 volets

1. La banque des PAT
2. PATnorama
3. EvalPAT
4. En direct de la recherche

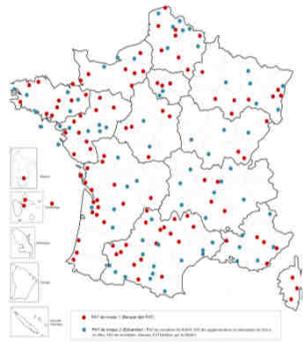
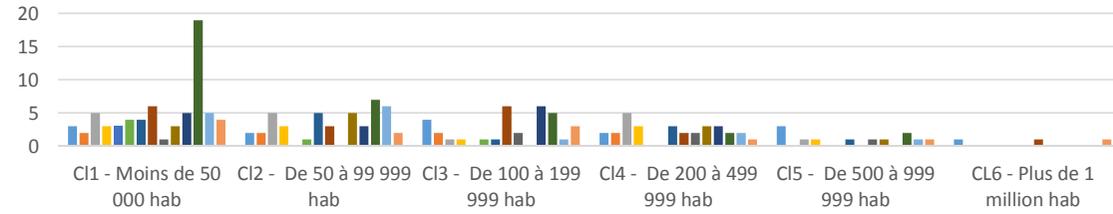
www.rnpat.fr

L'échantillon PATnorama

1. Les PAT des porteurs de projet membres du RnPAT
2. Les PAT des autres agglomérations et métropoles de Terres en villes
3. les PAT des autres territoires témoins non membres du RnPAT et de Terres en villes
4. les autres PAT reconnus par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation n'appartenant pas aux trois catégories précédentes.

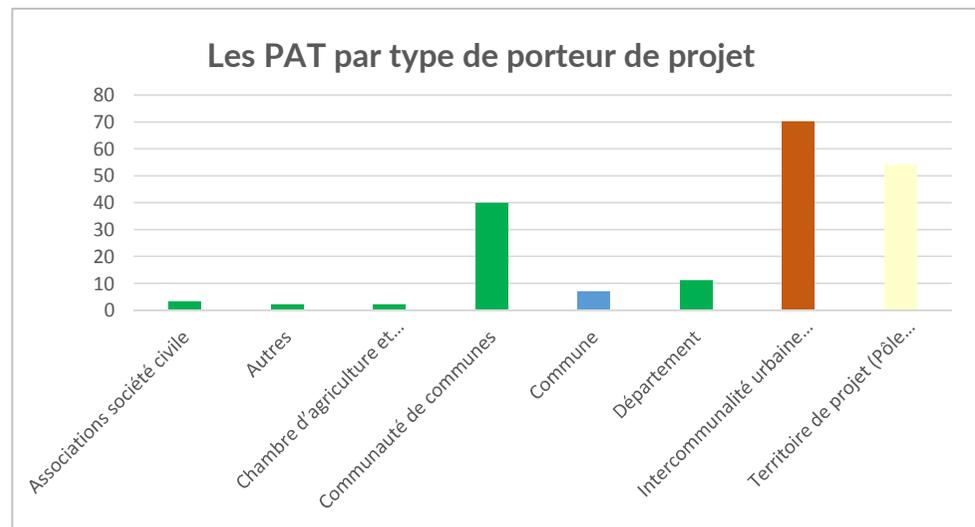
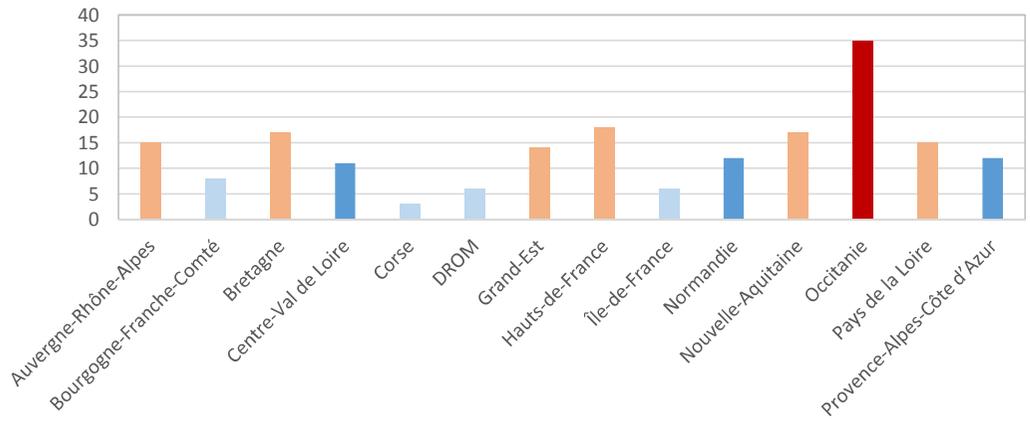


Les 189 PAT aujourd'hui



- 172 en Janvier 2020
- 189 en septembre 2020

Les 189 PAT par région



Les collectivités locales et territoires de projet portent 90,5 % des PAT.

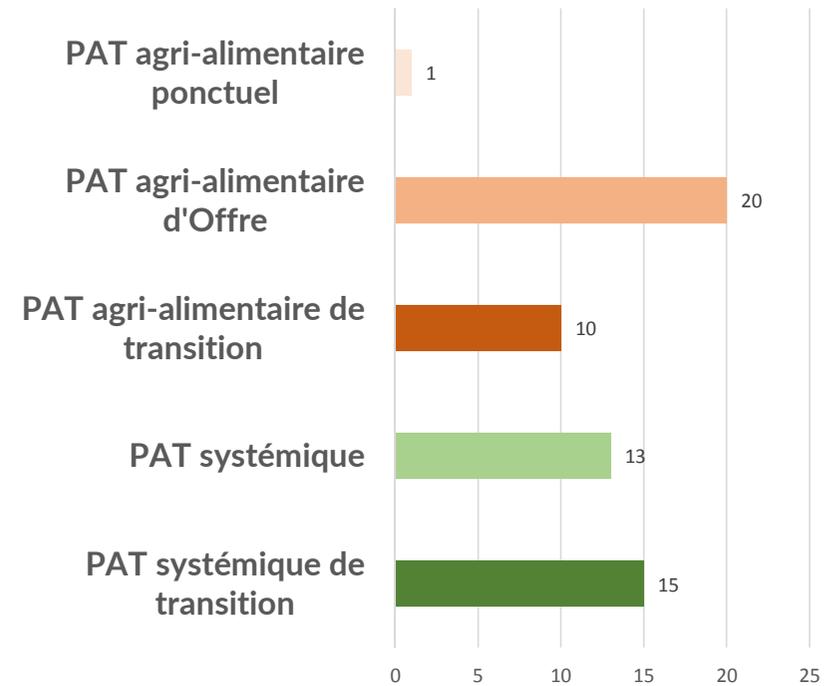
5,8 % des PAT sont portés par un département et 3,7 % par des associations et organismes consulaires.

Les deux grands types de PAT



Six domaines d'action et 5 fonctions
(production, transformation, distribution, consommation, recyclage)

Grands types de PAT



**PAT Agri-
alimentaire
ponctuel**

*Entrée par l'agriculture
(côté du producteur)*

*Action exclusive :
approvisionnement de la
restauration collective*

**PAT Agri-
alimentaire
Offre**

*Entrée par l'agriculture
(côté du producteur)
mais on déroule le fil*

Actions principales :

*Economie :
approvisionnement
de la restauration
collective,
développement de
l'offre, légumerie ...*

*Environnement : lutte
contre le gaspillage
alimentaire*

*Education à
l'alimentation*

**PAT Agri-
alimentaire de
Transition**

*Entrée par l'agriculture bio
(côté du producteur) et la
restauration collective*

Actions principales :

*Restauration, régie
agricole, PLU*

*Approvisionnement
cantine en produits
Bio à 100%*

Lutte contre gaspillage

*Observatoire de la
restauration durable*

*Maison d'éducation à
l'alimentation durable*

PAT systémique

*Entrée par différents
champs (côté du mangeur),
souvent à partir du social*

*Domaines d'actions
principaux :*

*Engagement 1 :
Promouvoir et favoriser
l'accès à une alimentation
de qualité pour tous*

*Engagement 2 : Limiter
l'impact des pratiques
agricoles et alimentaires
sur l'environnement ...*

*Engagement 3 : Cultiver
l'identité du territoire et
promouvoir le terroir*

**PAT systémique
de transition**

*Entrée par différents
champs (côté du mangeur),
objectif transition*

*Domaines d'actions
principaux :*

*Accessibilité à tous et
Nutrition Santé*

Economie alimentaire : Min ...

*Culturel : bien vivre
ensemble et rayonnement*

*Transition écologique :
logique bas carbone,
productions alimentaires
adaptées à la TE, agriculture
urbaine ...*

La gouvernance des PAT, entre prudence française et prisme agricole et agri-alimentaire

La combinaison d'un comité de pilotage plutôt restreint et d'un forum/ateliers multiacteurs

Un comité de pilotage d'élus ou agri-alimentaire (chiffres à prendre avec prudence) :

- Au moins 5 PAT sans pilotage politique sur 50 renseignés
- 11 PAT pilotés par les élus seuls
- 14 PAT pilotés entre élus et organismes agricoles, principalement chambre d'agriculture
- 11 PAT pilotés avec plusieurs chambres consulaires
- 9 PAT pilotés en multi-acteurs dont 6 pilotés avec des acteurs de la transformation et commercialisation, principalement des restaurateurs

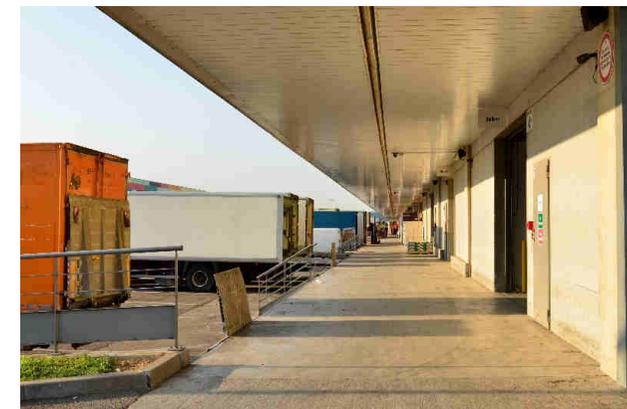
Une participation limitée des artisans et des commerçants : plus la chambre des métiers que la chambre de commerce
La défiance vis-à-vis des GMS et des IAA

➤ *Le tropisme agricole français, qu'on soit « alternatif » ou « conventionnel »*

Les grandes familles de stratégie économique des PAT

Deux grandes familles (chiffres indicatifs) :

1. Stratégies de petits circuits courts locaux : auto agri-centrée (~ 5,5%), auto agri-centrée de transition (~ 14%), agri-alimentaire de proximité (~ 32 %),
2. Stratégies systémiques (surtout en agglomération) : stratégie « d'articulation » des circuits de proximité et filières (~ 25%), stratégie d'organisation globale (~ 23,5%)



Les objectifs et types d'action des stratégies économiques systémiques

Organisation, régulation :

- Schéma de distribution, toile alimentaire, planification alimentaire

Production

- Relocalisation par développement de l'offre dont agriculture urbaine : installation, espaces test, zones dédiées, autoproduction
- Organisation des filières, boucles alimentaires
- Développement de la production biologique, évolution des pratiques

Transformation

- IAA, aides à la transformation, innovations, incubation ...

Commercialisation

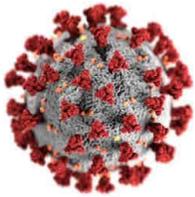
- Commande publique et restauration collective
- Prise en compte de la GMS
- Grande logistique : Min, logistique bas carbone

Consommation

- Marketing territorial

Recyclage

- Lutte contre le gaspillage alimentaire, zéro déchet



Le croisement avec les autres domaines d'action

Culturel, gastronomie

- Valorisation des savoir-faire
- Événements phare

Nutrition, santé

- Défi famille à alimentation positive
- Repas végétarien, régimes mini-carnés

Accessibilité sociale

- Aide alimentaire
- Justice alimentaire
- Juste prix
- Agriculture, alimentation et lien social

Environnement

- Changement de pratiques agricoles
- Logistique bas carbone

Urbanisme et aménagement

- Protection du foncier
- Food planning



Le PAT, un levier et un défi pour le maraîchage périurbain

Des acquis :

L'investissement citoyen, le réinvestissement politique, l'évolution des régimes alimentaires, le renouvellement de la profession

De grandes questions :

- **L'offre :**
 - Comment passer de la niche à la massification ? Quelle place pour l'autoproduction et l'agriculture urbaine ?
 - (Re)créer et gérer l'espace maraîcher : Disséminer, concentrer ?
Pérenniser les zones maraîchères . À quel coût ?
- **La durabilité du maraîchage périurbain :**
 - Quelle évolution des pratiques ? Quelle qualité ?
 - Quelle diversité des systèmes d'exploitation ?
- **Filière, maraîchage périurbain et système alimentaire urbain :**
 - Quel croisement filière/territoire ? Quelle coopération entre territoires ?
 - Quelle hiérarchisation du commerce alimentaire urbain et péri-urbain ?
 - Comment organiser une logistique bas carbone métropolitaine ?
 - Quelle commande publique ? Pour quelle rentabilité ?
 - Quelle accessibilité aux légumes de qualité ?
 - Prix, contractualisation et partage de la valeur ajoutée (cf. SYAM)



Conclusion : dualisme ou hybridation ?

